

Etude en Espagne

Profil socioprofessionnel de la femme de ménage immigrée

DNC à Madrid, Mohamed Boundi

“Sin Ellas no se mueve el mundo” (Sans elle, le monde demeure paralysé) est le titre d’une étude sociologique sur la condition de la femme immigrée en Espagne traitant de la thématique du service domestique qui vient d’être publiée par le sociologue - journaliste marocain, Mohamed Boundi. Ecrite sur la base d’une enquête quantitative, l’étude, la première du genre, repasse toute la doctrine législative régissant le service domestique en Espagne, l’attitude hommes politiques et ONG à l’égard de cette activité et les difficultés de la cataloguer comme secteur productif dans la Sécurité Sociale. A cause de la forte pression de la société civile, une nouvelle loi, adoptée le 11 novembre dernier, entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

L’étude (150 pages), cofinancée par

les associations Cercle de Recherche sur l’Immigration, le Développement et la Coopération (CIIDYC) et Service Domestique Actif (SEDOAC), dresse le profil de la femme de ménage immigrée à Madrid à partir de l’analyse de sa participation sociale, ses rapports avec ses employeurs, ses activités extra-professionnelles, ses vices et croyances, sa situation administrative, le degré d’intégration dans la société d’accueil et les perspectives dans son projet migratoire. Une enquête sociologique a été menée en 2010 par les enquêteurs du CIIDYC et de SEDOAC aux points de concentration habituelle des immigrés et centres d’Intégration et de Participation d’Immigrés (CEPI) de Madrid pour approcher le plus de collectifs d’immigrés et de diversité culturelle. L’étude, qui sera présentée le 28 décembre au CIPE Hispano Centre - Américain à Madrid, invite à une réflexion profonde sur la

condition de la femme de ménage immigrée en Espagne en cette période de crise et sur son avenir dans un pays dont plus de dix millions d’habitants ont un salaire de moins de 520 euros/mois. Elle met aussi le doigt sur une dichotomie mettant en présence la culture des droits humains et l’indifférence à l’égard de la catégorie sociale la plus vulnérable au marché du travail. Bien que la grande partie de l’arsenal juridique en Espagne ait subi une refonte conformément à la nouvelle réalité politique depuis la restauration de la démocratie en 1978, le service domestique n’avait suscité de particulier intérêt que jusqu’à novembre dernier de la part du parlement en adoptant une nouvelle loi en vue de réguler la relation professionnelle de caractère spécial de ce service sans apporter les garanties suffisantes aux employées.

(Suite en P.2)

Profil socioprofessionnel de la femme de ménage immigrée

(Suite de la page 1)

Cette situation crée actuellement une confusion quant à l'interprétation qui se fait de la protection sociale dans un Etat de droit, d'égalité d'opportunités et de droits. Un débat est engagé sur la valeur de l'économie de marché qui encourage la création d'activités industrielles, marchande ou de prestation de services à des fins lucratives. Ainsi est-il défini le travail de ménage (ou service domestique) comme une occupation domestique qui se réalise dans le cadre d'une série de tâches liées à l'entretien des membres de l'unité domestique qui se réalise sans rémunération à l'intérieur du foyer. Ce concept a évolué à partir du moment où « les femmes au foyer » se sont incorporés massivement au marché du travail pour réaliser des activités ou professions lucratives. Comme il est admis qu'il fait partie des thèmes suscitant l'intérêt au sein de la société civile compte-tenu des changements que vit l'Espagne depuis son adhésion à l'Union Européenne (jadis Communauté Economique Européenne), le service domestique est analysé dans la majorité des travaux de recherche dans une approche de genre et de soins. La préoccupation des auteurs de ces études et de théoriciens du travail domestique consiste à démontrer son utilité comme activité professionnelle qui n'a rien à envier aux autres emplois rémunérés.

Actuellement, l'emploi domestique se considère comme une niche professionnelle fortement associée au phénomène migratoire et au secteur informel. Devant la croissante incorporation de la femme étrangère au service domestique rémunéré et l'abandon graduel par les espagnoles de cette activité, se sont réalisés également des travaux de terrain sur les attitudes de l'opinion publique et la perception de cette activité comme un nouveau phénomène social. La préoccupation des chercheurs qui s'intéressent à cette activité provient surtout de la marge qui lui est attribuée à celle-ci au plan législatif et dans le système de la Sécurité Sociale. Dans ce contexte, le chercheur se trouve en face d'une contradiction selon laquelle le service domestique est d'une part considéré comme une activité professionnelle cataloguée au droit du travail et d'autre part il se classe comme une occupation régulée par le biais d'un Régime Spécial à la Sécurité Sociale. En définitive, les travailleurs dans cette activité bénéficient de moins de droits que les affiliés au Régime Général de la Sécurité sociale, ce qui les condamne à une situation de discrimination en termes de protection sociale, prévention d'accidents de travail et de négociation de l'amélioration salariale. Cette circonstance conduit souvent à une dynamique de conflit dans les relations entre employeur et travailleur,

mais aussi à la prolifération de la précarité et de l'informalité au marché de l'emploi. A cause de l'amalgame de l'aspect affectif et le professionnel, il est difficile de déterminer le degré de transparence qui pourrait prédominer à l'heure d'engager une femme de ménage et les relations avec son entourage. Comme ce service se réalise dans un espace de travail particulier, prédominant trois valeurs de difficile quantification au contrat de travail: la confidentialité, la loyauté et la confiance.

Les différentes modalités de l'emploi domestique (interne, extrême, demi-journée, attention aux personnes âgées et enfants, etc.) conduisent à une forte charge professionnelle et à un haut degré d'instabilité affective à cause de la constante peur de perte de l'emploi. De manière que l'employée se convertit en « une esclave » d'un travail qui est dans la majorité des cas moins rémunéré en comparaison avec le reste des activités. Les auteurs de nombreux essais l'associent aussi à « l'esclavage moderne et domestique ». L'ONU l'avait également mentionné, le 2 décembre 2008 à l'occasion de la Journée Internationale pour l'Abolition de l'Esclavage, afin d'attirer l'attention sur les nouvelles formes de l'exploitation de l'être humain. Le travail domestique se définit, selon cette nouvelle conception, comme « une forme d'exploitation visible qui a son origi-

ne, d'un côté dans la pauvreté des pays d'origine des victimes, et de l'autre côté, dans la croissante demande de services domestiques eu égard à la généralisation du travail des femmes dans la société occidentale ». Une telle réflexion ouvre le débat autour de la relation employée/employeur et les droits et devoirs de chaque partie. Comme il est admis qu'il s'agit d'une activité rémunérée pour la prestation de services, l'intervention du législateur devient indispensable pour réguler une relation professionnelle qui existe entre employée et son patron. Comme aussi ce secteur est quasi-régulé qui emploie une importante main d'œuvre étrangère, il n'est guère écarté qu'il y ait des conflits professionnels entre les deux parties. Ces conflits pourront surgir particulièrement à cause des conditions de travail et de recrutement. L'absence de mesures coercitives exigeant l'inscription de l'employée à la Sécurité Sociale conduirait souvent à des situations de « risque de néo-domesticité ». Les désaccords entre employée/employeur seraient la résultante des horaires de travail imprécis, l'amalgame entre le travail domestique et les tâches de soin, le travail interne, la sous-estimation du sacrifice de l'employée de la part des employeurs et l'abnégation de la femme de ménage.

«Sin Ellas no se mueve el mundo» est un ouvrage qui a pour objectif de connaître les perceptions à l'égard du

service domestique à partir de différents camps (académique, syndical et juridique) et des aspects du travail domestique rémunéré. Au-delà de cette préoccupation, l'étude a le mérite d'analyser le profil de l'employée de ménage immigrée, ses inquiétudes et ses attentes en Espagne. La triple difficulté dans l'analyse de cette problématique provient du fait que cette femme est à la fois travailleuse, mère/épouse et soutien économique de son ménage. Dans la stratégie de la maternité transnationale, surgit aussi la double exploitation de l'immigrée, dans son lieu de travail comme « mère occasionnelle » et dans la société d'origine comme objet de pression de la part de son entourage familial. Au moment où elle assume le soin et l'éducation des enfants de ses employeurs, elle crée en même temps un cordon ombilical avec sa société d'origine à travers le transfert de devises qui lui garantit une relation stable, un flux d'échanges de services, dont l'éducation de ses enfants laissés à la charge d'autres membres de sa famille. Son sous-qualification (ou déclassement professionnel) dans la société d'accueil et le chantage auquel elle est souvent soumise de la part de sa famille sont des facteurs qui laminent son auto estime en tant qu'élément social actif.

Parmi les conclusions auxquelles est parvenue cette étude, il ressort que la femme de ménage immigrée en

Espagne est en général jeune, mère avec enfants qui provient d'Amérique, Latine (particulièrement de Bolivie, d'Equateur, de Colombie) et du Maroc. Elle se distingue par un niveau d'instruction moyen-haut et par son enrôlement en Espagne pour y avoir résidé plus de quatre ans en situation légale. Toutefois, plus de 50% des femmes de ménages immigrés ont des salaires inférieurs au SMIG espagnol. Elles effectuent un service domestique intégral et se chargent aussi de la surveillance et de l'éducation des enfants que de l'accompagnement des personnes âgées. La majorité de ces femmes a l'intention de retourner dans leurs pays volontairement faute de perspectives sérieuses.

Selon les statistiques officielles, 159.389 étrangères étaient, jusqu'à novembre dernier, affiliées au Régime Spécial du Service Domestique de la Sécurité sociale, soit 86,88% du total des 183.449 affiliées à ce régime.

Dans d'autres données puisées dans l'Enquête de la Population active il existe plus de 340.000 femmes de ménage étrangères employées qui cotisent à la Sécurité Sociale soit comme affiliées au Service Spécial du Service Domestique, soit au Service Général soit en tant qu'autonomes. Plus de 740.000 ménages en Espagne déclarent disposer d'une personne qui se charge de la gestion de leur foyer.

DNC à Madrid, Mohamed Bounidi